l'air étouffé leur inspirent le sentiment qu'éprouve l'oiseau captif dans sa cage. »

M. L. Hervé ne voit point de remède sérieux au mal dont on se plaint, en dehors d'une éducation et d'une instruction qui développent dans tous les rangs sociaux les vocations à la vie rurale, et voici quelques-unes des considérations de l'écrivain :

« C'est une erreur très commune, aujourd'hui, selon lui, de prétendre que les bras seuls manquent à nos campagnes. Les têtes et les intelligences leur manquent bien davantage. C'est en vain qu'on cherche à pousser l'instruction primaire seule vers l'enseignement agricole ; le fils de l'artisan et du fermier déscrtera le village sur les pas du fils du propriétaire. Dans toute société les bras suivent fatalement les têtes : *Ubi erit corpus, ibi congregabuntur aquilæ* La société humaine se compose à la campagne des mêmes éléments qu'à la ville. Avant tout il lui faut le travail modeste, les vertus humbles et fortes, soit ; mais il lui faut aussi du savoir, des lumières, des capitaux, des esprits d'élite des impulsions vers tous les genres d'amélioration, en un mot tous les éléments d'une aristocratie rurale, comme les villes ont besoin de leurs supériorités en tout genre. Tant que l'éducation publique méconnaîtra cette partie souveraine de sa mission, le mal dont on se plaint justement s'accroîtra et risquera de devenir irrémédiable. Si vous voulez que nos écoles primaires nous donnent de bons fermiers, faites que nos écoles supérieures nous donnent de bons et intelligents propriétaires.

« On veut des instituteurs primaires qui ramènent les bras aux champs, avec une instruction supérieure qui en chasse les têtes. »

On voit sous quel point de vue cette grave question est envisagée par quelques économistes. Nous aurons occasion d'y revenir.

ET MILLIET.

Nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs une décision qui intéresse les hommes d'affaires et les personnes qui se trouvent encore détenteurs d'anciens timbres.

On sait qu'aux termes de la nouvelle loi sur le timbre, les feuilles de dimension ont été assujetties à un supplément de droit, et qu'un délai, déjà expiré, avait été accordé pour donner aux détenteurs d'anciens papiers le temps de remplir les formalités nécessaires.

Un nouveau délai vient d'être accordé pour remplir ces formalités; ce delai expirera le 30 novembre courant.

On lit dans un journal judiciaire :

« La loi, on le sait, rend l'officier ministériel, signataire de la copie, responsable des erreurs et de l'illisibilité qui s'y trouvent. Mais la loi du 2 juillet 1862 et les loi antérieures ne s'expliquent pas sur le point de savoir si, lorsqu'une copie d'exploit ou de pièces comprend des comptes ou des calculs algébriques, ces comptes et calculs doivent être transcrits en toutes lettres.

« Aujourd'hui, en présence de l'article 20 de la loi précitée, on peut dire pour l'affirmative que, en exigeant que les copies des exploits et celles des significations de tous actes ou pièces soient sans abréviations, il dispose en termes généraux ne comportant pas de distinction.

« Sans doute, toutes les fois qu'il sera possible de transcrire en toutes lettres les comptes ou calculs algébriques, l'officier ministériel chargé de la rédaction de la copie devra le faire, et, en agissant ainsi, il se conformera certainement aux termes et à l'esprit de l'article 20 de la loi de 1862. Or, tout en interprétant cet article d'une manière rigoureuse, il faut supposer cependant que le législateur n'a pu vouloir que ce qui était humainement possible.

« Donc, quand il s'agira d'un compte compliqué, qui ne pourra être présenté qu'à l'aide de tableaux et de calculs, il est évident, selon nous, qu'alors il suffira de transcrire ces calculs et tableaux, qui seront toujours beaucoup plus clairs et compréhensibles que si'ils étaient transcrits en toutes lettres, comme dans les annonces judiciaires, pourvu toutefois que les chiffres soient bien formés, et que le copiste apporte à cet égard tous les soins qu'exige un pareil travail. »

La solennité de la Toussaint a été célébrée samedi dans nos églises avec toute la pompe attachée aux grandes fêtes catholiques.

La foule des fidèles était immense à Notre-Dame, surtout à la grand messe et aux vêpres.

M. le curé a prononcé samedi et hier des instructions fort goûtées.

— Le ciel qui était magnifique samedi et dimanche a pris aujourn'hui son voile de deuil. Il est humide, pluvieux, froid, en un mot parfaitement en harmonie avec la fête des morts qui se célèbre en ce jour.

— Le 26 octobre, trois personnes du département de l'Ain, Jean Perdrix, journalier à Crottet, Benoît Desmary, ancien garde champêtre de cette commune, et Desplanches, journalier à Pont-de-Veyle, se trouvaient réunis dans l'auberge tenue à Vinzelles par le sieur Aubaille. Ils buvaient ensemble fort paisiblement, lorsque l'idée leur vint d'essayer leurs forces. Il est rare que ces sortes de jeux ne finissent pas mal. Perdrix déploya plus de vigueur que ses deux compagnons, et ceux-ci, vexés d'avoir été plus faibles, blessés dans leur amour-propre, conçurent la funeste idée de prendre leur revanche, mais cette fois sérieusement. En effet, les trois buveurs étaient à peine sortis de l'auberge qu'une rixe s'engagea. Desplanches se jeta sur Perdrix, le terrassa, et, pendant qu'il le tenait étendu à terre, Desmary fit pleuvoir sur lui une grêle de coups; puis, lorsque les auteurs de cette lâche attaque eurent assouvi leur colère, ils s'éloignèrent, laissant leur victime dans le plus piteux état. Perdrix se releva dès qu'ils l'eurent abandonné; ses agresseurs revinrent alors sur lui, mais il s'échappa à travers champs et arriva ainsi chez le maire de Varennes, auquel il déclara les faits que nous venons de rapporter.

— C'est hier qu'a dû être vendu à Dagneux le mobilier du trop fameux Dumolard et de sa femme, suivant l'annonce glissée à la 4e page du dernier n° du *J. de l'Ain*.

Il n'est pas probable que des Anglais se soient rendus à cette triste exhibition du mobilier d'un grand criminel.

FLORE MÉDICALE DES FAMILLES.

M. le docteur Ebrard, notre compatriote, publie dans le *Sud-Est* de Grenoble une série d'études populaires des plantes les plus utiles au traitement des maladies, et les plus répandues en France Beaucoup de ces notions demanderaient à être vulgarisées et dégagées de tout appareil scientifique. Un véritable service serait ainsi rendu aux familles et aux gens de la campagne privés le plus souvent de tous conseils.

Voici quelques citations utiles et intéressantes qui donneront une idée du travail de notre compatriote :

Courge. — L'eau de courge, c'est-à-dire la décoction de sa pulpe, passée avec expression, remplace, pour les malades, le bouillon de poulet, celui de veau et le petit-lait dans les contrées où les animaux de l'espèce bovine et galline sont peu nombreux; elle peut les remplacer en nos pays pour les gens peu aisés.

Cette boisson est rafraîchissante, tempérante; elle remédie à la constipation, éteint la soif, apaise la chaleur et l'irritation des viscères. Je la recommande surtout aux malades qui ont une irritation des organes génito-urinaires, qui urinent avec difficulté.

Le parenchyme de la courge, appliqué, après avoir été écrasé, sur la peau enflammée superficiellement, sur les brûlures légères, sur les paupières dans les irritations de l'œil, procure un prompt soulagement.

Les graines de courge, dépouillées de leur écorce, pilées avec du sucre et délayées ensuite peu a peu avec de l'eau, peuvent être employées à défaut de fruit de l'amandier (voyez cet arbre, à la confection des looks, émulsions et lait d'amandes.

Ces semences, à la dose de 30 grammes pilées de manière à former une pâte avec 10 à 15 grammes de sucre, et administrées le matin a jeun pendant un, deux ou trois jours, présentent contre le ver solitaire, le remède le plus agréable et peut-être le plus efficace.

Cresson de Fontaine. — Le mot de cresson a évoqué en mes souvenirs une apparition (apparition peu effrayante), celle d'une poularde de Bresse, d'une couleur, d'une rotondité et d'un fumet appétissant, reposant mollement sur une couche d'une fraîche et verdoyante *parure*.

Les feuilles de cresson qui servent de parure, d'entourage aux viandes rôties, augmentent l'appétit et les forces digestives. Raffinement chez les riches, elles sont d'un emploi salutaire pour les gens peu aisés ayant une nourriture peu fortifiante.

Antiscorbutiques, expectorantes, elles ont des propriétés analogues quoique moins énergiques à celles de cocléaria. Je renvoie à cette plante.

Il est facile à cultiver dans les sources ou les eaux courantes qui en proviennent.

MODE D'EMPLOI ET DOSE. Suc exprimé, 50 à 125 grammes comme antiscorbutique et fortifiant; 50 à 60 grammes dans du lait, comme expectorant. On peut manger les feuilles, accomodées comme des épinards.

Sous le nom de *Cresson alénois*, de *Cresson des jardins* on cultive le Passe-Rage (*Lepidium sativum*) qui a des propriétés semblables à celles du *Cresson de fontaine*.

Douce-amère. — La douce-amère, dont les poètes ont fait l'emblême de la vérité, parce que la saveur de ses tiges, d'abord amère, devient ensuite très-douce si l'on continue à les mâcher, est réputée comme sudorifique et dépurative. A ce titre, elle a été conseillée contre les rhumatismes chroniques, les scrofules, les engorgements abdominaux, les maladies de la peau, dans les cas, en un mot, où il s'agit de modifier les humeurs. C'est le dépuratif peut-être le moins infidèle, mais on doit en continuer l'usage longtemps, le commencer par des doses faibles et les augmenter peu à peu, jusqu'à éprouver des vertiges, des nausées.

Cet arbuste croit à l'ombre des haies, le long des fossés et des ruisseaux ; il peut être cultivé dans les jardins humides.

Ses fleurs violettes à étamines dorées, auxquelles succèdent des baies rouges, sont très-jolies.

RÉCOLTE, MODE D'EMPLOI ET DOSE. — On récolte les tiges en mai et juin; on doit choisir celles d'un an au moins, de la grosseur d'une plume à écrire, qui ne sont ni trop vertes ni trop anciennes.

La dose est de 15 à 25 grammes, que l'on fait bouillir dans un litre d'eau jusqu'à réduction d'un tiers.

Fenouil. — Des mères, manquant de lait et se voyant sur le point d'être obligées de confier leur cher nourrisson à un sein étranger, ont dû à des infusions théiformes de semence de fenouil le bonheur de pouvoir nourrir elles-mêmes et garder leur enfant. Les nourrices mêlent souvent ses graines à leurs aliments pour augmenter leur lait. Lorsque l'alimentation d'une femme se compose principalement de substances végétales, ou bien lorsque son estomac est paresseux, les semences de fenouil, dont l'action est analogue à celle de l'anis (voyez cette plante), stimulent cet organe, activent la digestion, et, en augmentant la nutrition, augmentent la sécrétion du lait.

Le fenouil est une plante bisannuelle, il croît dans les champs et sur le bord des chemins. On le cultive en Provence comme fourrage.

MODE D'EMPLOI ET DOSE. — Semence, en poudre, 1 à 4 grammes; en infusion, 15 à 30 grammes par litre d'eau. Dr E.

Le jour des Morts.

Chose remarquable ! dans ce siècle de spéculations, ou d'incurie religieuse, il est une fête catholique que personne n'oublie, la plus chômée de toutes, la seule qui le soit véritablement, et celle-là est la fête des Morts !

Ah ! c'est qu'on a beau avoir abjuré toute croyance, avoir perdu toute notion du mal et du bien, du juste et de l'injuste, n'avoir plus ni foi, ni espérance, ni religion, il est une chose au sujet de laquelle le doute n'est point possible, à laquelle doivent croire les plus incrédules, devant laquelle les plus orgueilleux doivent courber la tête : *La Mort*.

Le culte des morts a existé de toute antiquité On sait avec quelle religieuse dévotion les Egyptiens conservaient leurs ancêtres ; on sait que, dans leurs festins, la mort était sans cesse présente à leurs yeux.

Héritiers de ces traditions, les Grecs et les Romains brûlaient leurs morts pour recueillir leurs cendres : il n'était point de noble patricien qui n'eût sa *chambre des ancêtres*, comme nos grandes familles ont leurs galeries d'aïeux. Chez eux, comme chez nous, la mort régnait en maîtresse ; mais n'ayant point, pour se soustraire à la frayeur que naturellement elle inspire, ces divines espérances que le catholicisme nous donne, ils la craignaient en l'adorant.

Au contraire, nos ancêtres les Gaulois, qui, eux aussi, l'avaient divinisée, l'adoraient sans la craindre. Pour eux la vie n'était qu'un passage et la mort la véritable vie, vers laquelle devaient tendre sans cesse les guerriers et les sages. Ils pleuraient à la naissance d'un enfant, ils se réjouissaient à sa mort ; et ce mépris, que l'on retrouve du reste à un certain degré chez toutes les nations non encore civilisées, leur était commun avec les Celtes, les Germains, les Huns et tous les peuples du Nord.

En consacrant à son tour la fête des Morts, la religion chrétienne y mit son empreinte austère et poétique. Elle choisit le commencement de novembre, guidée par ce même sentiment qui, au lendemain du carnaval et de ses folies réprouvées, lui fit placer le jour des Cendres et ses sérieux enseignements : *Memento quia pulvis es, et in pulverem reverteris*.

C'est qu'en effet l'été, lui aussi, est une sorte de carnaval pendant lequel le monde extérieur prend ses ébats. Octobre même conserve quelque chose de ces airs mondains. C'est le mois de la vendange et de la pressée ; il y a encore quelques feuilles aux arbres, quelques beaux jours, quelques rayons de soleil. Vient novembre, et les vendanges sont faites, le ciel s'est couvert, les feuilles sont tombées, tout est mort dans la nature : il en est temps, prions pour nos morts.

Ainsi le veut la religion ; et comme ici la religion se trouve d'accord avec les impressions que nous ressentons en nous-mêmes ! Oui, c'est bien là l'heure où il convient de penser aux morts et nous n'en voulons d'autre preuve que cet immense concours de personnes de tous les rangs et de toutes les fortunes qui, silencieuses et recueillies, vont tous les ans, à cette époque, déposer leur pieuse offrande sur les tombes de ceux qui ne sont plus. Hélas ! qui de nous n'a pas ses morts ? Qui de nous, en regardant en arrière, ne trouve une pierre tumulaire dans le sentier de sa vie, — dans son cœur une place vide, — dans ses souvenirs un cercueil.

Allons donc, allons prier sur ces tombes : ce contact d'une heure avec la mort nous rendra, au retour, la vie plus facile ; c'est une dette que nous devons pieusement acquitter ; montrons à nos enfants la tombe où reposent nos pères, si nous voulons qu'un jour ils apprennent aux leurs à reconnaître l'endroit où nous reposons. — TH. BOISMONT.

DERNIER ASILE.

La place est isolée, et j'y pourrai descendre;
Et quand le vent des morts passera sur ma cendre,
Mon front livide, au bruit des tempêtes d'hiver,
Lèvera le linceul dont il était couvert,
Et laissant à demi ma couche froide et nue,
Je regarderai fuir les oiseaux vers la nue.
Alors mon âme, errante au bord des vastes cieux,
Vers ce globe où tout meurt détournera les yeux,
Et, d'un parfum de joie environné peut-être,
Je reviendrai plus calme au lieu qui me vit naître,
Voyageur fugitif, presque oublié de tous,
Malgré tant d'amertume, oh ! qu'il me serait doux
De voir qu'on me regrette, et quelquefois d'entendre
Mon nom accompagné d'un langage plus tendre !
Mais je n'espère point ces souvenirs amis:
J'irai voir seulement la place où je fus mis ;
Et ma mère viendra, pauvre mère éplorée,
Visiter loin du bruit cette tombe ignorée,
S'asseoir auprès des fleurs par un matin riant,
Et là, le front pensif, s'incliner en priant,
Se dire malheureuse, et, tout à sa tendresse,
Pleurer son dernier fils qui mourut de tristesse,
Son fils, qui presque enfant, mais vieilli de douleur,
S'épuisa tout entier dans les chagrins du cœur.
Et moi, pâle témoin de son amour fidèle,
J'irai, je glisserai bien doucement près d'elle,
Et ma voix caressante, en poursuivant ses pas,
Dira : Ne pleurez plus, je suis heureux là-bas.

Edouard TURQUETY.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 1er octobre.

La *Monarchia nazionale* confirme le bruit de l'envoi d'une Note du gouvernement français en réponse à la circulaire du général Durando. Cette note n'indiquerait aucun changement dans la politique française, mais elle ouvre une voie nouvelle à des négociations sur la question romaine.

Les journaux publient une lettre du clergé italien qui supplie le Pape d'abandonner le pouvoir temporel. Cette lettre est signée par 8,943 ecclesiastiques. Elle est suivie de quelques réflexions du père Passaglia sur le nombre et l'autorité morale des signataires.

Londres, 1er novembre.

Le comité garibaldien a présenté à lord Russell les résolutions du meeting de la Cité portant que l'Angleterre devrait employer tous les moyens possibles pour l'évacuation de Rome. Le ministre a répondu :

« Les seuls moyens possibles sont des représentations amicales à la France. Le gouvernement britannique a déjà fait des représentations de ce genre, et il les renouvellera quand il le jugera nécessaire.

Londres, 2 novembre.

Suivant l'*Observer*, les Grecs seraient disposés à choisir le prince Alfred pour roi. Les objections que cette candidature provoquerait de la part des puissances pourraient être vaincues par la réunion des îles Ioniennes à la Grèce.

Le prince Alfred refusera probablement l'offre des Grecs; le prince Napoléon, ajoute l'*Observer*, deviendrait alors leur candidat.

BOURSE DU 31. — 3 p. % 70 70 (baisse 05 c.)
4 1/2 p. % 98,00 (baisse 10 c.)
Banque de France, 3,250 (hausse 10 f.)
— Les actions du Lyon-Genève sont à 360 fr. 00 c. — Les obligations anc. à 307.50. — Les nouv. à 306 25.
Romaines, 243.75 — Ligne d'Italie, 228.75.

VARIÉTÉS.

La presse s'est souvent occupée des belles et solides conférences du P. Félix et des grands enseignements qu'elles renferment, que l'on peut encore mieux apprécier lorsque ces conférences sont livrées à l'impression.

Ainsi il s'agissait de montrer l'accord de la raison avec la foi et de prouver aussi que l'absolutisme rigoureux, que l'indépendance absolue de la raison sont des non sens philosophiques et ne peuvent exister en face de la nature des choses créées.

Alors l'orateur catholique s'est écrié dans un beau mouvement oratoire et philosophique :

« L'indépendance absolue repugne à toute créature, parce que la dépendance est l'essence du créé. Dieu en créant un être quelconque, ne le peut détacher totalement de lui : et alors même qu'il donne à l'homme la liberté, il rattache à son domaine essentiel toutes ses puissances même les plus libres par une chaîne de dépendance que l'homme ne peut briser sans outrager Dieu et se mentir à lui-même.